

Relevé de décision de la CE de l'UD Du vendredi 15 février 2019

ARLIX Lucie	P	GEREAUD Eric	EXC	SALLOT Christophe	P
AUDUBERT LALANDE Gwladys	EXC	GUENARD Sandrine	ABS	SEBIRE Thierry	P
AZZOUG Evelyne	P	GUIMBERTEAU Joël	EXC		
BARRAUD Sandrine	P	GUYTON Magalie	ABS		
BOULAY Raynald	ABS	LABLANCHE Michaël	EXC		
CHAILLOU Christophe	ABS	LACOUX Pascal	EXC		
DESVAUD Bruno	ABS	LAGARDE Jean-Marie	EXC		
DUMOUSSEAU Samantha	EXC	LAVERGNE Véronique	ABS		
FAYET Yvan	P	MARCHAND Wally	ABS		
FOUCHONNET Woody	P	MONTENON Joël	P		
GASTOU Patrick	P	PASCAUD Christian	EXC		
INVITÉS :					
AUDIDIER Renaud	P	USR - Daniel BAUDOUT		Daniel BOUYER	ABS
MARTIN Véronique	ABS	BRIAND Estelle	P	UL Horte & Tardoire colombe PEETERS	P
DAURIAC Philippe	P	Michel BARRET	EXC		

Présent(e) / Excusé(e) / Absent(e)

1. **ACTUALITÉ** (Sandrine BARRAUD)

CF ANNEXE 01

Suite au débat, la Commission Exécutive de l'UD a pris les dispositions de façon à impulser l'activité revendicative dans les entreprises, sur tous les lieux de travail, là où nous sommes implantés. Pour cela, il a été décidé :

- **INTERSYNDICALE DEPARTEMENTALE POUR LA PREPARATION DE LA JOURNEE D'ACTION DU 19 MARS 2019** : la Commission Exécutive de l'UD a émis un avis favorable à l'unanimité pour inviter FO, Solidaires et SUD à une intersyndicale dans le cadre de la préparation de la journée d'action du 19 mars 2019 et demande aux Unions Locales d'organiser des Assemblées Générales de syndicats pour gagner la participation à cette journée d'action. L'ancrage à l'entreprise doit se développer, avec notamment des appels à la grève le 19 mars prochain.
- **POSITIONNEMENT DE LA CE PAR RAPPORT A DES ACTIONS AVEC LES « GILETS JAUNES »** : la Commission Exécutive de l'UD est favorable à la poursuite du dialogue et des rencontres avec les « Gilets Jaunes » :
 - Si une action commune se fait, la CGT doit être visible avec drapeaux et chasubles.
 - Pour l'instant, pas d'appel à venir rejoindre le mouvement des « Gilets Jaunes » le samedi.
 - L'UD reste le seul interlocuteur officiel de la CGT dans le département

- **ENJEUX DE LA SYNDICALISATION** : La Commission Exécutive valide à l'unanimité que le travail s'engage par le secrétariat pour allouer des moyens humains sur les enjeux de la syndicalisation dans le secteur du Commerce. La Commission Exécutive valide également à l'unanimité qu'un ou une camarade soit identifié(e) et qu'il ou elle dépose des moyens pour travailler aux enjeux revendicatifs dans le département.

2. **REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE** (Philippe DAURIAC)

Philippe DAURIAC représentant le SDEN Educ'action nous présente un sujet sur la dernière réforme de « la formation professionnelle et l'apprentissage » et développe les conséquences catastrophiques qu'elle va entraîner.

Suite au débat, la Commission Exécutive souhaite proposer aux syndicats l'intervention du syndicat Educ'Action CGT pour expliquer les enjeux et les conséquences de cette réforme à l'occasion par exemple de leurs réunions de Commission Exécutive ou des heures d'infos aux salariés.

3. **QUESTIONS DIVERSES**

⇒ **VALIDATION DE LA DATE DE LA 3EME CONFERENCE TERRITORIALE**

La Commission Exécutive de l'UD valide la date du 27 juin 2019.

⇒ **INVITATION CONFERENCE TERRITORIALE DE CHARENTE-MARITIME LE 17 MARS** : **Samantha DUMOUSSEAU et Renaud AUDIDIER** représenteront l'UD à la Conférence territoriale de la Charente-Maritime, le 14 mars 2019.

⇒ **INVITATION CONFERENCE TERRITORIALE DE LA VIENNE LE 05 AVRIL** : **Michaël LABLANCHE et (à définir)** représenteront l'UD à la Conférence territoriale de la Vienne, le 05 avril 2019.

⇒ **CONSULTATION CCN - ACCORD L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DE L'UDES** :

La Commission Exécutive est favorable à cet accord.

RAPPORT D'ACTU - CE DE L'UD DU 15/02/2019

En ce début d'année 2019, les retraités se sont mobilisés le 31 janvier dernier. Toujours engagés sur la question du Pouvoir d'Achat, leur colère ne faibli pas. D'autant que les hausses de certains tarifs au 1^{er} février 2019 vont directement les attaquer, comme les salariés au porte-monnaie.

C'est pour cela aussi, que la CGT a appelé au 05 février à une journée interprofessionnelle de grève. Sur le plan national, près de 300 000 manifestants dans 200 villes avec de nombreuses convergences entre les salariés, les retraités et les privés d'emploi, entre gilets rouges et gilets jaunes.

Au niveau national, cette journée du 5 février est la plus importante en ce début d'année 2019 et depuis la journée d'action du 9 octobre, elle est une réussite. Elle marque une étape encourageante dans le déroulé du plan d'action décidé par les organisations lors du dernier CCN. Sans nier qu'il reste encore du chemin à parcourir pour aller vers la généralisation de la grève et le blocage de l'économie.

Au niveau départemental, nous ne pouvons pas parler de réussite. En effet, à peine 1000 personnes recensés dans les 6 rassemblements avec pratiquement 50% de Gilets Jaunes.

Comme vous avez pu le lire dans le relevé de décision du secrétariat du 12 février, nous pouvons dire que cette journée d'action n'a pas répondu aux attentes légitimes que portait notre organisation. La participation a été très faible, l'implication d'une grande partie des syndicats pose question tant nombres d'entre eux ont été absents. Les retours sur les taux de grévistes sont quasi inexistantes, seuls 2 syndicats les ont fait parvenir. Cette non-connaissance ne permet pas une analyse complète et exacte de cette journée car le premier objectif était le blocage des entreprises par la grève :

Par conséquent, le secrétariat propose l'organisation d'Assemblée Générale de syndicats dans chaque Uls d'ici les 2 semaines qui arrivent afin de discuter de l'activité CGT dans les territoires pour favoriser le bouillonnement revendicatif grâce à l'établissement d'un plan de travail partagé et impliquant les syndicats dans le cadre des mardis de l'urgence sociale et de la préparation des modalités pour la prochaine journée d'action interprofessionnelle, qui doit être le 19 mars 2019. En effet, une intersyndicale entre CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL s'est déroulée à Montreuil afin de construire ensemble d'éventuelle initiative. Vous avez entre les mains, ce Compte Rendu de l'intersyndicale qui vous permet d'apprécier l'état d'esprit des autres organisations syndicales et le communiqué commun des organisations syndicales et de jeunesse.

Au vue des éléments, nous vous proposons donc de faire **une intersyndicale départementale d'ici la fin février pour préparer cette prochaine journée d'action interprofessionnelle**, qui pourrait se traduire par un appel à une ou plusieurs manifestations. Dans le débat, nous vous demandons de vous positionner sur cette proposition, en sachant que nous devons forcément prendre en considération le rendu des AG de syndicats pour construire ce 19 mars prochain.

Dans nos réflexions, nous devons aussi mettre les discussions avec le mouvement des gilets jaunes que nous avons eu les 31 janvier et 11 février derniers. Ces 2 rencontres officielles font suites à des contacts pris parallèlement entre différents camarades CGT dans nos territoires. Les 2 comptes rendus ont été envoyés à tous les syndicats, unions locales et membres de la CEC & CFC de l'union départementale. J'invite les camarades présents à ces rencontres à s'exprimer pour qu'ils nous donnent leur sentiment. Par contre, lundi dernier, les Gilets jaunes ont exprimé le désir que la CGT les rejoigne dans leur mouvement du Samedi. Nous avons donc besoin d'en discuter et de voir notre positionnement en sachant que notre réponse ne peut pas se cantonner à être pour ou contre à appeler les syndicats CGT à se mobiliser avec les Gilets Jaunes dès samedi prochains dans les ronds points et ceci tous les samedis. Il y a certainement encore des points à éclaircir avant de faire un communiqué commun d'appel à manifester ensemble. Comme le dit notre confédération via la parole de notre secrétaire général, notre responsabilité est d'ancrer les luttes dans l'entreprise et ce n'est

pas seulement le gouvernement qui peut agir mais aussi le patronat notamment sur les questions de pouvoir d'achat et de conditions de travail.

Par conséquent, sur les suites à donner à ces réunions, nous pourrions envisager d'avoir une décision qui s'appuie sur nos syndicats d'actif et de retraités à l'occasion de ces assemblées générales.

A vous de donner votre positionnement.

Ces assemblées générales de syndicats doivent nous permettre de mettre en place, via un calendrier de mobilisation, un plan de travail revendicatif concret autour des mardis de l'urgence Sociale.

Ce qui est proposé par le CCN, c'est d'organiser des temps forts d'initiatives et de déploiement chaque semaine pour que la CGT soit visible des salariés de différentes manières.

- Un déploiement devant ou dans les entreprises pour aller à la rencontre des salarié-es.
- Des initiatives devant des services publics (gare, bureaux de postes, hôpitaux...).
- Des bureaux d'embauches co-organisés avec les comités locaux des privés d'emploi.
- Des rassemblements, manifestations ou arrêts de travail
- Des initiatives plus spectaculaires les autres jours pour une CGT visible.
- Etc.

Ces mardis de l'urgence sociale doivent s'inscrire dans des initiatives quotidiennes permettant d'aller à la rencontre des salarié-es et solliciter l'expression de leurs besoins avec en main les cahiers d'expression revendicative populaire (CERP) de la CGT.

Dans le paysage, le 08 mars **POUR ELLES, POUR TOUS** » est une date importante revendicativement. D'ores et déjà, il est important de rappeler que le 8 mars ce n'est pas la « journée de La Femme », prétexte à leur offrir des fleurs ou des bons cadeaux pour du maquillage voire l'électroménager...c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Mémoire des luttes féministes, cette journée existe depuis 1910 et est chaque année l'occasion d'un bilan. Elle est aujourd'hui l'occasion de rappeler que les combats des femmes pour l'égalité sont toujours indispensables.

Ainsi, les femmes en France sont toujours payées 26% de moins que les hommes en 2018. Comme si elles arrêtaient tous les jours d'être payées à 15h40 !

Nous devons impulser dans les entreprises la cessation d'activité à 15h40 le 8 mars 2019

Pour la Charente, le secrétariat de l'UD a adressé une proposition de rencontre avec les associations et organisations de défense des droits de la femme), membres du collectif 8 mars, pour s'inscrire dans une action commune. Celle-ci doit avoir lieu cet après-midi.

Ce 13 février, les 9 organisations syndicales CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, FA-FP, FO, FSU, Solidaires et UNSA ont été reçu par le ministre à l'occasion de la réunion informelle du conseil commun de la Fonction Publique concernant le projet de loi de la Fonction Publique.

Sur le fond, les organisations syndicales sont opposées à nombre des dispositions de ce projet de loi, qui porteraient gravement atteinte au Statut Général, aux conditions de travail des agents et à la qualité du service public rendu. C'est pourquoi, elles demandent une nouvelle fois sa suspension et l'ouverture de véritables négociations visant à mieux reconnaître les qualifications des agents, à améliorer leurs carrières et à conforter les missions publiques.

Les organisations syndicales soulignent à nouveau qu'il faut mettre un terme immédiat au gel de la valeur du point et, par des augmentations générales, restaurer le pouvoir d'achat de tous les agents de la Fonction publique. Des discussions intersyndicales vont se poursuivre dans la perspective d'initiatives revendicatives communes.

Pour conclure, un dernier point à aborder, que vous avez certainement commencé à réfléchir.

En effet, comme vous avez pu le lire dans le mail envoyé par l'UD, nous avons besoin d'échanger sur des enjeux de vie syndicale pour l'année 2019 et ce jusqu'au congrès qui aura lieu l'année prochaine.

1/ Revendicatif : Comme nous pouvons le remarquer, nous souffrons d'un manque d'impulsion et de suivi concernant l'activité revendicative sur les campagnes CGT notamment sur la protection sociale, le coût du capital, ...

Nous faisons le constat qu'il nous est compliqué de traiter collectivement ces thèmes revendicatifs et ainsi l'appropriation des syndicats. Comme chaque axe syndical à mettre en œuvre, il est nécessaire de prendre des dispositions d'impulsion, de coordination. Pour cela, nous avons besoin d'un ou de camarades identifiés si nous voulons mettre ces questions dans l'activité des syndicats, comme nous l'avons identifié au début du congrès avec la responsabilité de Sylvain Minbiolle, secrétaire à l'activité revendicative.

2/ Syndicalisation : Dans un second temps, une priorité semble essentielle au secrétariat, à savoir l'enjeu de la syndicalisation plus particulièrement dans le commerce. Cela est un enjeu important pour la CGT.

Comme décidé dans notre plan de syndicalisation, validé en CE (2017), nous avons besoin de travailler concrètement à des plans de parrainage, de syndicalisation, en direction de ce type de salariat. Pourquoi ? Nous constatons une progression du nombre de salariés dans ce secteur avec des contrats précaires, des conditions de travail dégradées,... Et peu qui connaissent leurs droits et qui viennent à la CGT quand c'est souvent trop tard, lors d'un souci avec le patron ou d'un licenciement.

Il est donc indispensable que la CE de l'UD décide collectivement du choix à faire, de la cible à envisager pour éventuellement proposer à un ou une camarade issu de nos syndicats pour travailler à cet enjeu afin d'amplifier et d'ancrer dans nos territoires le rapport de force.

Hier, vous avez été sollicité pour donner votre avis sur la négociation nationale interprofessionnelle concernant l'**ACCORD SUR L'EMPLOI des PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP de l'UDES** - Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire. Cet avis doit être envoyé avant le lundi 18 février à notre confédération.

Le pôle travail santé protection sociale, au travers de son activité handicap, juge cet accord au cœur des enjeux de santé au travail, de protection sociale, et estime que notre signature est souhaitable au regard de la dimension positive de ce texte, des engagements qui y sont pris et de la prise en compte de nos demandes et revendications. Elle est aussi nécessaire pour faire vivre cet accord sur les trois prochaines années. **Aussi, la délégation qui a participé à cette négociation émet un avis favorable à la signature.**

Nous vous proposons, si vous en êtes d'accord, de suivre l'avis de la délégation.